

# Emploi et chômage dans les pays de l'OCDE : les grandes tendances

## La mesure du chômage : un enjeu de société

Travail,  
emploi,  
chômage  
Cahiers français  
n° 353

Emploi et chômage  
dans les pays  
de l'OCDE : les  
grandes tendances

10

La polémique autour des chiffres du chômage de 2006 montre à quel point la mesure de ce phénomène, loin de se réduire à des problèmes techniques, soulève des enjeux politiques et sociaux importants. Ces enjeux sont liés à la fois aux droits sociaux conférés par la reconnaissance du statut de chômeur et au pouvoir politique exercé par l'évaluation statistique du chômage. Après un bref rappel concernant l'historique de ce débat, Jacques Freyssinet en présente les aspects contemporains. La principale difficulté réside dans la définition des frontières entre chômage, emploi et inactivité, que le développement du temps partiel et certaines politiques de l'emploi contribuent à rendre de plus en plus floues. Si l'adoption de critères précis par le Bureau international du travail (BIT) a facilité les comparaisons internationales, la définition du chômage adoptée reste très restrictive, contribuant à l'apparition de mesures alternatives. Seule une multiplicité d'indicateurs peut toutefois permettre de rendre compte de la complexité du phénomène.

La mesure du chômage a été, dès l'apparition de cette notion, l'objet d'un débat social souvent conflictuel. Ce débat est d'abord lié à l'enjeu de l'évaluation du chômage : en quel sens doit-elle peser sur les décisions de politique économique et sociale ? Il prend ensuite une forme plus technique lorsqu'il porte sur le tracé des frontières du chômage : est-il possible de définir une partition entre la position de chômeur et d'autres statuts sociaux ? Les statisticiens ont défini des conventions qui offrent des références de base acceptées malgré leur caractère partiellement arbitraire. Il est aujourd'hui admis qu'il est vain d'espérer trouver un accord sur une « vraie » mesure du chômage. Les progrès à réaliser portent sur la définition d'une batterie d'indicateurs permettant d'identifier les différentes formes de sous-utilisation ou de mauvaise utilisation des capacités de travail (1).

### Un débat récurrent

Faute de pouvoir retracer ici toutes les péripéties historiques, il est utile de montrer que si les termes du débat ont changé depuis un siècle, ses enjeux politiques et sociaux sont toujours demeurés conflictuels.

La fin du XIX<sup>e</sup> siècle est le moment de l'« invention du chômage » (Salais *et alii*, 1986) ou de la « naissance du chômeur » (Topalov, 1994). L'élargissement du secteur capitaliste entraîne le recul accéléré des activités indépendantes, des exploitations familiales, de la production domestique. Il s'accompagne de la croissance de la fraction des travailleurs qui ne peuvent avoir d'autres moyens d'existence que le salaire tiré d'un emploi régulier. C'est à leur propos seulement qu'apparaît dans les recensements de population, à partir de 1896, la catégorie de chômeur. Le recensement définit d'abord les « sans-emploi » : ceux qui occupaient régulièrement un emploi salarié au sein d'un établissement et l'ont perdu. Sont donc exclus les non-salariés, les travailleurs à domicile, les travailleurs à emploi irrégulier. Parmi les « sans-emploi », seuls sont classés comme chômeurs ceux qui ont moins de 65 ans et dont l'interruption d'emploi n'est pas supérieure à un an. Le critère est donc celui de l'interruption provisoire d'une insertion régulière dans l'emploi salarié. Il s'agit d'identifier un problème social né du développement d'un salariat dépourvu de ressources alternatives et rendu menaçant par la combativité d'un mouvement ouvrier en essor.

Un siècle plus tard, une vive controverse sur les chiffres du chômage confirme la récurrence des débats sociaux associés à sa mesure. Conformément à des propositions présentées en 1986 dans un rapport d'Edmond Malinvaud, un dispositif de mesure du chômage avait été adopté. Il reposait sur l'enquête sur l'emploi de l'INSEE qui fournissait une mesure annuelle en appliquant la définition dite du BIT (Bureau international du travail) (voir *infra*).

C. F.

(1) Pour une présentation d'ensemble de ces débats : Freyssinet, 1999 ; Gautié, 2009, Maruani, 2002.

Dans l'intervalle, une actualisation mensuelle était réalisée sur la base du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE). En 2006, un écart important apparaît entre les résultats de l'enquête sur l'emploi et les évaluations établies sur la base des données de l'ANPE. Début 2007, l'INSEE décide de suspendre la publication des résultats de l'enquête sur l'emploi de 2006 et de fournir provisoirement des taux de chômage mensuels actualisés avec les chiffres de l'ANPE à partir des résultats de l'enquête de 2005. Cette décision, qui conduit à réduire de près d'un point le taux de chômage officiel, provoque une polémique. La critique centrale porte sur le fait que les données d'enquête sont écartées au profit de données administratives qui sont sensibles aux modes de classement des demandeurs d'emploi, aux règles d'indemnisation du chômage et au mode de fonctionnement du service public de l'emploi (Debauche *et alii*, 2008). C'est la définition des frontières du chômage qui est au centre de la controverse. Elle provoque la saisie par le gouvernement des Inspections générales des Finances et des Affaires sociales (Durieux *et alii*, 2007) et la création par le Conseil national de l'information statistique (CNIS) (2) d'un groupe de travail sur ce sujet (de Foucauld *et alii*, 2008). Ce sont leurs deux rapports qui, pour l'essentiel, ont fixé les méthodes actuelles de mesure du chômage (3).

## Mesurer : pour quoi faire ?

Ces controverses ne sont pas pures querelles de statisticiens. Elles traduisent les enjeux politiques du diagnostic porté sur la nature et l'ampleur du chômage. Dès l'origine, le chômage a été mis en relation d'une part avec la « question sociale », c'est-à-dire avec les risques d'exclusion et de conflictualité, d'autre part avec l'efficacité du fonctionnement du marché du travail. L'affirmation, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, d'un objectif de plein-emploi apparaissait comme un engagement d'élimination du chômage (autre que frictionnel) (4). Les noms de Keynes et de Beveridge sont associés à ce concept ; or, les définitions qu'ils proposent illustrent la dualité des problématiques qui sous-tendent la mesure du chômage.

Pour Keynes, le plein-emploi est défini par l'élimination du chômage involontaire : « *le plein-emploi est atteint lorsque l'emploi global cesse de réagir élastiquement à la demande des produits* » (5), c'est-à-dire dès que l'augmentation de la demande entraîne celle des salaires nominaux. On trouvera plus tard une version dynamique de cette conception dans la définition du NAIRU (6). Les banques centrales ont toujours accordé une grande importance au chômage en tant qu'outil de lutte contre l'inflation. Le mécanisme n'opère que si les chômeurs sont activement présents sur le marché du travail et exercent une pression effective sur la détermination des salaires par la concurrence qu'ils font aux titulaires d'emplois. Cette approche conduit donc à une mesure restrictive du chômage dont nous verrons l'illustration dans la définition dite du BIT.

Pour Beveridge, le plein-emploi suppose la réalisation de deux conditions : d'abord, il y a toujours plus d'emplois vacants que de personnes en chômage ; ensuite, « *les emplois sont offerts dans des conditions de salaires acceptables ; ils sont tels et situés à de tels endroits que le chômeur puisse normalement les prendre* » (7). Cette définition se situe dans une problématique toute différente. Elle repose sur la reconnaissance du droit à l'emploi pour tous ceux qui le souhaitent et sur la garantie d'une qualité minimum des emplois offerts. Elle implique une mesure extensive du chômage qui recouvre tous ceux pour lesquels le droit à un emploi de qualité acceptable n'a pas été satisfait. Ainsi, elle conduit à prendre en compte toutes les formes de gaspillage quantitatif ou qualitatif de capacités de travail. Nous en trouverons la trace dans les notions de sous-emploi et d'emploi inadéquat élaborées dans le cadre du BIT.

## Critères et frontières : les définitions du BIT

Les définitions dites du BIT (8) établissent au sein de la population d'âge actif une partition en trois groupes :

- l'*emploi* rassemble ceux qui exercent un travail rémunéré, salarié ou non, quels que soient son taux de rémunération et la durée du travail (9). S'y ajoutent ceux qui, bien que sans emploi au moment de l'enquête, ont conservé un lien formel avec leur employeur qui leur assure un revenu (10). Il s'agit donc d'une définition volontairement extensive ;
- le *chômage* réunit les personnes sans emploi qui sont à la fois à la recherche d'un travail rémunéré et disponibles pour l'occuper. Selon la sévérité de leur application, ces deux critères engendrent une mesure plus ou moins restrictive du chômage ;
- la troisième catégorie, celle des *inactifs*, est résiduelle.

(2) Le Conseil national de l'information statistique (CNIS) assure la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques publiques.

(3) L'une des décisions importantes qui en résultent est l'abandon des données de Pôle emploi (ex ANPE) pour le suivi du chômage. Le chômage est désormais uniquement mesuré sur la base de l'enquête sur l'emploi de l'INSEE. Malheureusement, comme l'enquête ne fournit que des résultats trimestriels, la publication mensuelle du nombre des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi continue à être interprétée dans les médias comme l'indicateur d'évolution du chômage.

(4) Le chômage frictionnel est celui qui est provoqué par les mobilités sur le marché du travail et les délais qui accompagnent les passages d'un emploi à un autre.

(5) Keynes J.M. (1936), *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot, 1966 (trad. française), p. 48.

(6) *Non Accelerating Inflation Rate of Unemployment* : taux de chômage non accélérateur d'inflation.

(7) Beveridge W. (1944), *Du travail pour tous dans une société libre*, Paris, Domat-Monchrestien, 1945 (trad. française), p. 17.

(8) Plus précisément, il s'agit de définitions adoptées par les conférences internationales de statisticiens du travail convoquées par le BIT.

(9) En pratique, au moins une heure durant la semaine sur laquelle porte l'enquête.

(10) Par exemple, les salariés en chômage technique.

Sensibles aux critiques qu'ont engendrées ces définitions, les statisticiens ont choisi non de les modifier, mais de les compléter :

- la notion de *sous-emploi* lié à la durée du travail (précédemment appelé sous-emploi visible) regroupe les personnes qui ne sont pas occupées à plein-temps mais souhaitent travailler plus et sont disponibles pour le faire ;

- plus récemment, la notion d'*emploi inadéquat* a été introduite pour caractériser des situations de travail « *qui diminuent les aptitudes et le bien-être des travailleurs* ». Si la définition est encore trop imprécise pour permettre une mesure statistique, trois sources d'inadéquation de l'emploi ont été spécifiées : la mauvaise utilisation des qualifications, l'insuffisance des revenus et le nombre d'heures de travail excessif.

Ainsi, partant d'une définition restrictive, qui se réduit aux forces de travail totalement inutilisées et immédiatement disponibles, les statisticiens du travail élargissent leur perspective aux différentes formes de sous-utilisation ou de mauvaise utilisation des capacités de travail, mais sans employer le terme de chômage pour les désigner. Si on se limite à la mesure du chômage proprement dit, les débats engendrés par l'utilisation de la définition du BIT portent principalement sur le tracé des frontières.

## Les frontières entre chômage et emploi

La difficulté principale concerne la durée du travail. Une heure de travail rémunéré par semaine suffit pour être classé dans l'emploi. Cette convention heurte la perception commune de ce qu'est un emploi.

Elle requiert d'abord une réflexion sur la nature du travail à temps partiel. Logiquement, s'il est l'expression d'un libre choix, il traduit une décision de partage du temps entre l'emploi et l'inactivité. Si le temps partiel est contraint ou subi, il juxtapose l'emploi partiel et le chômage partiel. Or, il est difficile de distinguer le choix de la contrainte : une personne n'opère des choix que dans le cadre des contraintes auxquelles elle est soumise. En pratique, on se borne à enregistrer la déclaration des personnes sur leur souhait d'augmenter la durée de leur travail. Il faut être conscient du fait que des contraintes objectives (par exemple, l'absence de crèches) peuvent conduire une personne à déclarer ne pas souhaiter accroître sa durée de travail, entraînant ainsi son classement en temps partiel volontaire.

La deuxième modalité importante de sous-emploi est constituée par le chômage partiel. Qu'il s'agisse d'une réduction provisoire de la durée du travail ou d'une période de chômage technique (interruption complète d'activité), les personnes concernées sont classées dans l'emploi.

L'INSEE regroupe ces deux modalités pour mesurer le sous-emploi. Ces choix sont cohérents avec la définition du chômage. Ils en illustrent le caractère restrictif.

## Les frontières entre chômage et inactivité

Pour être classé comme chômeur, il faut vouloir travailler et être disponible pour occuper un emploi. La traduction de ces exigences en catégories statistiques laisse de vastes marges d'appréciation, donc de débat.

## La recherche active d'emploi

La volonté de travailler est démontrée par le fait qu'une personne accomplit des démarches actives pour obtenir un emploi. Quels seront les comportements jugés suffisants pour prouver une recherche active ? Par exemple, est-il suffisant de déclarer consulter les offres d'emploi dans les journaux ou sur des sites Internet ou faut-il leur donner suite par des candidatures ? Est-il suffisant de renouveler chaque mois son inscription auprès du service public de l'emploi ? La réponse à cette dernière question montre la part d'arbitraire qui existe dans la fixation de la frontière et l'impact politique de corrections présentées comme techniques. En France, le renouvellement de l'inscription à l'ANPE (aujourd'hui *Pôle emploi*) était considéré comme un indice suffisant de recherche active d'emploi, mais ce n'était pas le cas pour *Eurostat*, l'organe statistique de l'Union européenne, qui rectifiait à la baisse le taux de chômage calculé par l'INSEE. Conformément aux préconisations du rapport des deux Inspections générales (Durieux *et alii*, 2007), l'INSEE a décidé fin 2007 de s'aligner sur la position d'*Eurostat* au moment même où le service public de l'emploi entreprenait la généralisation de l'entretien mensuel avec les demandeurs d'emploi, donc se donnait la possibilité d'une vérification régulière de la réalité de recherche d'emploi des demandeurs inscrits. Ce choix a entraîné une baisse d'environ 0,5 point du taux de chômage ; il est difficile de distinguer dans cette décision le poids respectif des arguments techniques et de l'opportunité politique.

Une autre face de la même question renvoie directement à des choix de politique de l'emploi. Durant les décennies 1970 et 1980, l'une des solutions les plus massivement employées pour faire face aux menaces de licenciements collectifs a été le recours aux préretraites. À partir de 60 puis de 55 ans, les salariés pouvaient obtenir un revenu de substitution supérieur aux allocations de chômage à condition de renoncer à la recherche d'un emploi. Ce système, jugé trop coûteux, a été remplacé par celui de la « dispense de recherche d'emploi » (DRE) : les chômeurs âgés, dont on juge qu'ils n'ont qu'une espérance minimale de retrouver du travail, peuvent abandonner la recherche d'emploi tout en conservant leurs droits aux allocations de chômage. Dans un cas comme dans l'autre, l'abandon de la recherche d'emploi fait sortir du chômage pour entrer dans la population inactive. Les effectifs concernés ont fluctué depuis trente ans, mais ils ont toujours dépassé plusieurs centaines de milliers de personnes. Il

est difficile de supposer que le recours à ces dispositifs s'est pratiqué en ignorant l'impact qu'ils avaient sur la mesure du chômage (11).

Au-delà de ces deux situations bien caractérisées, une incertitude plus grande pèse sur le phénomène des travailleurs dits « découragés ». Il s'agit de personnes qui déclarent souhaiter travailler, mais ont abandonné la recherche, considérant qu'elle était sans espoir dans l'état présent du marché du travail. Une catégorie voisine est celle des travailleurs dits « empêchés » : ils déclarent souhaiter travailler mais ne pas rechercher activement d'emploi faute, par exemple, de possibilités de garde d'enfant ou de moyens de transport.

## La disponibilité pour occuper un emploi

La recherche active d'emploi est une condition nécessaire mais non suffisante pour être classé comme chômeur ; il faut de plus être disponible pour occuper un emploi. En pratique, il est requis une disponibilité dans un délai de quinze jours. Mis à part les cas d'accidents ou de maladie, ce critère exerce principalement son impact par l'intermédiaire des dispositifs de formation des chômeurs. Bien que ces formations aient pour objet explicite d'aider au retour à l'emploi et qu'elles soient souvent accompagnées d'une aide à la recherche d'emploi, leurs bénéficiaires sont classés comme inactifs dès lors qu'ils ne sont pas jugés disponibles (12). Quelle que soit leur qualité, fort inégale, les stages de formation ont ainsi pour effet de « dégonfler » les statistiques du chômage.

Les exemples qui viennent d'être présentés prouvent l'importance des chevauchements entre chômage, emploi et inactivité, ou, autrement dit, du « halo » autour du chômage. Ils montrent aussi que l'imbrication est constante entre les débats techniques sur les critères de mesure et les enjeux associés à la sensibilité politique des chiffres du chômage. Peut-on donner une base statistique crédible à un débat nécessairement politique ?

## Quelles mesures alternatives ?

La définition dite du BIT présente l'avantage d'avoir été mise au point conjointement par les statisticiens des différents pays, d'être maintenant partout utilisée, permettant ainsi des comparaisons internationales et l'établissement de séries chronologiques sur des bases homogènes. Elle présente, par son caractère restrictif, l'inconvénient de minorer les degrés de sous-utilisation des capacités de travail immédiatement ou potentiellement disponibles et les degrés de non-respect du droit à l'emploi reconnu comme un droit humain fondamental. Plusieurs stratégies sont possibles pour faire face à cette lacune.

## Un inventaire extensif

Dans cette première démarche, on ne cherche pas à proposer une autre mesure du chômage que celle du BIT, mais à situer celle-ci dans une constellation de situations qui peut être construite à partir des critères du BIT. On en trouve un bon exemple dans les propositions du rapport de Jean-Baptiste de Foucauld qui figurent dans le tableau ci-contre (*op.cit.*, p. 33).

L'intérêt de cette méthode est de fournir aux acteurs sociaux une typologie et un chiffrage précis des situations qui posent problème et de laisser à chacun le choix des catégories ou des regroupements qu'il juge pertinents. Une telle perspective avait été proposée de longue date au sein de l'INSEE (13), mais n'avait été mise en œuvre que de façon épisodique. Depuis le rapport de Foucauld, elle est appliquée dans les publications trimestrielles de l'INSEE pour tous les éléments qui peuvent être chiffrés à partir de l'enquête sur l'emploi.

## Un autre chiffre global

Si chacun reconnaît l'intérêt de cette première démarche, elle pose un problème d'appropriation dans le débat public. Face à l'attraction irrésistible exercée par le chiffre unique, un riche tableau reflétant l'hétérogénéité des situations risque de n'attirer l'attention que des seuls spécialistes. Certains acteurs de la société civile estiment donc nécessaire d'avoir un autre chiffre à opposer à la statistique officielle. Donnons-en deux exemples.

CERC-Association a proposé en 1997 la notion de « personnes privées d'emploi ». Elle regroupe avec les demandeurs d'emploi trois catégories statistiquement inactives (les dispensés de recherche d'emploi (DRE), les chômeurs en formation et en conversion, les préretraités) et une catégorie statistiquement dans l'emploi (les emplois aidés du secteur non marchand). Pour 1995, on passait d'environ trois millions de chômeurs BIT à environ cinq millions de « privés d'emploi » (CERC-Association, 1997) (14). Cette tentative a été poursuivie par la suite avec diverses adaptations pour tenir compte des changements institutionnels.

Du côté syndical, la CGT a entrepris dès 1987 de donner une évaluation des « privés d'emploi » ou des « sans-emploi » qui a évolué dans le temps pour aboutir à la notion de « chômage réel » ou d'« exclus du travail

(11) En août 2008, alors que le taux de chômage était à un niveau historiquement bas, une loi a mis en extinction les DRE d'ici 2012. Il sera intéressant de suivre sa mise en œuvre dans un contexte de retour au chômage massif.

(12) Alors que les formateurs savent d'expérience que les stagiaires n'hésitent pas à abandonner une formation dès lors qu'ils ont trouvé un emploi.

(13) Cézard M. (1986), « Le chômage et son halo », *Économie et statistique*, n° 193-194, pp. 77-82.

(14) CERC-Association (1997), *Chiffrer le chômage : des enjeux de société*, dossier n° 1.

(15) CGT (2007), *Cinq millions d'exclus du travail pour des raisons économiques*, Montreuil, Agence d'objectifs IRES.

**Tableau 1. Le halo du chômage et le sous-emploi**

Critères			Regroupements	Détail	
Être sans travail et souhaiter travailler	Disponible	Recherche active	Chômage BIT (a)	C1 Chômage PSERE (b)	
		Pas de recherche active	Postulants sans recherche et/ou non disponibles (appelé ici « halo du chômage »)	C2-1 Travailleurs découragés (c)	
	Non disponible	Recherche active		C2-2 Travailleurs empêchés (d)	
		Pas de recherche active		C2-3 Travailleurs actuellement sans recherche	
	Avoir un travail (à temps partiel) et souhaiter travailler plus	Disponible		Recherche active	Sous emploi BIT (e)
			Pas de recherche active	C4 C3 Personnes non disponibles ne cherchant pas d'emploi	
Non disponible		Recherche active	C5 Sous-emploi		
		Pas de recherche active	C6 Sous-emploi		
			C7 Sous-emploi ?		
			C8		

**Travail, emploi, chômage**  
Cahiers français n° 353

Emploi et chômage dans les pays de l'OCDE : les grandes tendances

14

(a) Le chômage au sens du BIT comprend aussi les personnes ayant trouvé un emploi qui commence plus tard (dans un délai de moins de trois mois).

(b) PSERE : personnes sans emploi à la recherche d'un emploi.

(c) La distinction entre travailleurs découragés et travailleurs empêchés repose sur les raisons de non recherche effective d'emploi :

- Les travailleurs découragés considèrent que leur recherche serait vaine (en raison de la conjoncture ou de la sélectivité du marché du travail) ;
- les travailleurs empêchés indiquent d'autres raisons pour expliquer leur non-recherche d'emploi (par exemple absence de possibilités de garde d'enfants, défaut de moyens de transport...) ;
- la question sur les raisons de non-recherche n'est pas posée aux travailleurs actuellement sans recherche (ils attendent le résultat de démarches antérieures ou ont suspendu momentanément leur recherche).

(d) Il peut paraître surprenant de considérer que les travailleurs « empêchés » sont disponibles. C'est en fait la façon dont la personne caractérise sa situation et son comportement, en répondant aux questions que pose l'enquêteur, qui sert de critère de classement. La catégorie C2 regroupe donc les personnes qui déclarent souhaiter travailler, être disponibles, mais ne pas faire de recherche active pour des raisons autres que le découragement. Si ces mêmes personnes s'étaient déclarées indisponibles, elles auraient été classées en C4.

(e) Le sous-emploi au sens du BIT comprend aussi les personnes (à temps complet ou à temps partiel) ayant travaillé moins que d'habitude pour des raisons économiques.

La catégorie C7 fait partie du sous-emploi selon la définition française, alignée sur la définition BIT de 1982 ; elle n'en fait plus partie selon la définition 1998 du BIT, pas encore appliquée par l'INSEE.

pour des raisons économiques » (CGT, 2007) (15). En partant des chiffres de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE et en ajoutant diverses catégories non prises en compte (DRE, préretraités, ...), on aboutit à un total de cinq millions début 2006 alors que le chômage BIT est inférieur à trois millions.

On perçoit bien la fonction qu'exerce dans le débat social un chiffre global qui conteste le monopole exercé par la définition du BIT. Si le chiffre alternatif est justifié au nom d'une conception plus large de la privation d'emploi, il a un caractère aussi conventionnel que celui qui est critiqué. Il est donc souhaitable que l'affrontement « chiffre contre chiffre » serve à amorcer un débat qui porte sur les catégories composantes.

## Une batterie d'indicateurs

Le service chargé des statistiques du travail aux États-Unis (*Bureau of Labor Statistics*) a retenu une option différente (16). La diversité des définitions possibles du chômage est reconnue. Elle se traduit par la publication de six taux de chômage au sein desquels le chômage au sens du BIT (U-3) occupe une position intermédiaire.

(16) Bregger J. E., Haugen S. E. (1995), « BLS Introduces New Range of Alternative Unemployment Measures », *Monthly Labor Review*, octobre, pp. 19-26.

Le taux le plus restrictif (U-1) ne porte que sur les personnes en chômage depuis au moins quinze semaines. L'idée implicite est qu'un chômage de très courte durée a un caractère frictionnel et ne pose pas de problème social. Le taux le plus large (U-6) ajoute aux chômeurs au sens du BIT les travailleurs découragés, les personnes sans emploi « marginalement attachées » au marché du travail, ainsi que les travailleurs à temps partiel pour raisons économiques. Sont donc réunis tous ceux qui souffrent d'une insuffisance des possibilités d'emploi (17).

Il n'y a pas d'incompatibilité entre les trois démarches : la première donne les éléments pour alimenter la troisième ; cette dernière peut fournir aux partisans de la seconde méthode une mesure extensive opposable à celle du BIT. La difficulté est d'arbitrer entre la complexité requise pour une approche rigoureuse des phénomènes et l'exigence de lisibilité afin que chacun puisse s'approprier les instruments de mesure nécessaires au débat social. La tension s'aggrave lorsqu'on entreprend de diversifier la gamme des indicateurs proposés.

## Des voies de perfectionnement

En premier lieu, la compréhension du chômage est améliorée lorsque sa mesure est mise en relation avec d'autres variables économiques et sociales. Le chômage peut être mesuré selon l'âge, le sexe, la profession, le niveau de diplôme, la branche d'activité, le territoire... En

second lieu, les mesures statiques doivent être complétées par des mesures dynamiques qui décrivent des trajectoires : risque d'entrée en chômage ou probabilité de sortie du chômage, risque de chômage de longue durée, de chômage récurrent...

Nous n'insistons pas sur ces points parce qu'ils font l'objet d'un accord général. Leur degré de réalisation est fonction de la qualité de l'appareil statistique. Les avancées qui sont réalisées dans ces directions renforcent la conclusion précédemment esquissée : si la mesure du chômage doit constituer un élément fiable et significatif du débat social, le problème ne doit pas être posé en termes de définition d'une mesure unique qui serait la « vraie » représentation du phénomène. L'hétérogénéité croissante des formes d'emploi et l'intensification des mobilités professionnelles requièrent une gamme de mesures complémentaires pour identifier les différentes modalités de sous-utilisation des capacités de travail ou de non reconnaissance du droit à l'emploi.

Jacques Freyssinet,  
Professeure émérite à l'Université Paris I,  
président du Conseil scientifique  
du Centre d'études de l'emploi

**Travail,  
emploi,  
chômage**  
Cahiers français  
n° 353

Emploi et chômage  
dans les pays  
de l'OCDE : les  
grandes tendances

15

(17) À titre d'illustration, lorsque ces nouvelles définitions ont été introduites en 1994, U-1 = 2,2 % ; U-3 = 6,1 % ; U-6 = 10,9 %.

## Pour en savoir plus

**Debauche E., Deroyon Th., Mikol F.** (2008), *Retour sur l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE en 2005 et 2006*, DARES, Document d'études, n° 142.

**Durieux B., Mesnil du Buisson M.-A. du, Nanteuil Y. de, Grivel N., Rémond S., Wanecq Th.** (2007), *Les méthodes statistiques d'estimation du chômage*, Inspection générale des finances - Inspection générale des affaires sociales.

**Foucauld J.-B. de, Reynaud M., Cézard M.** (2008), *Emploi, chômage et précarité*, Rapport d'un groupe de travail du CNIS, n° 108.

**Freyssinet J.** (1999), *Comparaison internationale de la mesure du chômage : le cas de la France*, IRES, Document de travail n° 99.02.

**Gautié J.** (2009), *Le chômage*, Paris, La Découverte, collection « Repères ».

**Malinvaud E.** (1986), *Sur les statistiques de l'emploi et du chômage*, Paris, La Documentation française.

**Maruani M.** (2002), *Les mécomptes du chômage*, Paris, Bayard.

**Salais R., Baverez N., Reynaud B.** (1986), *L'invention du chômage*, Paris, PUF.

**Topalov Ch.** (1994), *Naissance du chômeur 1880-1910*, Paris, Albin Michel.

### Publications régulières :

**INSEE**, trimestriel, « Chômage au sens du BIT et indicateurs sur le marché du travail », Informations rapides, Série « Principaux indicateurs ».

**DARES**, mensuel, « Demandeurs d'emploi inscrits et offre collectées par Pôle emploi », Premières informations.